

Transfert à l'étranger : émigration

Le service

Mallette accompagne les particuliers qui quittent le Canada de façon temporaire ou permanente. Cet accompagnement permet à ces personnes de connaître les incidences fiscales canadiennes à la suite de leur départ du Canada et l'environnement fiscal dans lequel elles évolueront par la suite. Plus particulièrement, Mallette offre les services suivants :

- Détermination du pays de résidence fiscale
- Analyse des incidences fiscales canadiennes au départ et après le départ du Canada
- Examen des ententes en matière de sécurité sociale
- Analyse des incidences fiscales étrangères après le départ du Canada
- Examen des conventions fiscales pertinentes
- Production de déclarations de revenus canadiennes
- Production de déclarations de revenus étrangères
- Production de déclarations de renseignements canadiennes et étrangères

La clientèle cible

Les particuliers ou les employeurs qui quittent le Canada pour l'étranger.

Les avantages pour le client

L'intervention de Mallette permet :

- D'évaluer les coûts fiscaux liés à une affectation à l'étranger ou à la décision d'émigrer
- De minimiser les incidences fiscales canadiennes et étrangères en disposant adéquatement de ses biens
- D'éliminer les coûts liés au non-respect des lois fiscales

Les professionnels de Mallette mettent à votre disposition toute leur expertise pour évaluer les incidences fiscales d'une affectation à l'étranger et ainsi maximiser vos revenus.